

Mise en ligne : 5 décembre 2016.
Dernière modification : 29 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD

filiale de la Cie industrielle des pétroles (C.I.P.)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Industrielle_Petroles.pdf

S.A., février 1922 p. 75 ans.

CONSTITUTIONS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 25 mars 1922)

Cie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord. — Capital 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 fr., dont 10.928 d'apport attribuées, savoir : 7.800 à la Compagnie industrielle des pétroles et 3.128 à M. Calo. Siège social, à Alger, 1, rue Littré, et à Paris, 12, rue Blanche. Conseil d'administration : MM. Lefèvre-Vacquerie et Calo. Statuts déposés chez M^e Blanchet, à Paris. — *Petites Affiches*, 22 mars 1922.

INDUSTRIELLE DES PETROLES

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1922)

Le portefeuille a subi quelques modifications : il comprend ... 8.000 actions Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord.

Cette dernière société a été constituée au capital de 6 millions avec le concours de la maison Giacomo Colo de Tunis. La Compagnie industrielle des pétroles a apporté ses établissements d'Arzeu et ses dépôts en Algérie, la maison Calo, ses concessions et établissements de Bône et Alger.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES

(Cote de la Bourse et de la banque, 7 novembre 1924)

L'extension des filiales de la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord et de la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc donne satisfaction. Leurs ventes se développent d'une manière rapide et c'est pourquoi la première a dû porter son capital de 6 à 9 millions de francs, la seconde de 1 à 3 millions de francs. On peut attendre des résultats encore plus satisfaisants pour l'exercice en cours, leurs dépôts et leurs moyens de distribution s'étant largement multipliés en rapport avec les besoins de la consommation.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 9 MF.

Siège social : Alger, 1, av. Pasteur
Siège adm. : Paris, 54, r. de Londres.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 935)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés p. 6 ans, propriétaires de 20 actions.
BARBAUDY (Victor)[C.I.P.], 108, r. du Ranelagh, Paris ;
CALO (Giacomo), 23, r. Es-Sadikia, Tunis ;
CALO (Salvator), 19, r. d'Angleterre, Tunis ;
HALPHEN (Jacques)[C.I.P.], 9, av. Jules-Janin, Paris ;
LEFEBVRE-VACQUERIE (Pierre)[C.I.P.], 63, av. Kléber, Paris.

Commissaires aux comptes
HUGOT (Ernest), 171, r. La-Fayette, Paris ;
FINZI (Raoul), 96, r. du Portugal, à Tunis.

Objet. — L'achat, la vente, le raffinage des huiles minérales et de ses dérivés en Algérie et dans toute l'AFN.

Capital social. — À l'origine, 6 MF en 12.000 act. de 500 fr. dt 10.928 d'apport. Porté à 9 MF en 1923.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 5 % au conseil d'administration, 8 % p. le personnel dirigeant dont le conseil réglera souverainement l'emploi. Le reliquat aux act. sous déduction de toutes sommes affectées, soit à la constitution de rés., fonds de prévoyance ou d'amortissement.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*La Journée industrielle, 29 décembre 1927*)

Capital porté de 9 à 15 millions par l'émission à 125 fr. de 60.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, dont 40.000 catégorie A et 20.000 catégorie B.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*BALO, 23 janvier 1928*)

Société anonyme constituée le 3 mars 1922, sous le régime de la législation française.

Statuts déposés chez M^e Blanchet, notaire à Paris.

Siège social : à Alger (Algérie), 29, rue Michelet ; siège administratif : à Paris, 54, rue de Londres.

Durée. — Jusqu'au 31 décembre 1996.

Objet. — La société a pour objet : L'achat, la vente, l'importation, le transport elle le raffinage des huiles de pétrole et de ses dérivés en Algérie et dans toute la partie Nord de l'Afrique. L'exploitation de tous établissements apportés à la société ou tous autres à créer dans cette région, et généralement toutes les opérations commerciales, immobilière- ou financières se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'industrie et commerce pouvant en favoriser le développement sous quelque forme que ce soit.

Par suite, la société peut s'intéresser d'abord par voie d'achat ou de souscription d'actions, ou d'obligations, mi par tout autre moyen, dans toute l'industrie ayant trait à l'exploitation de terrains pétrolifères, au commerce, à l'industrie ou au transport de pétrole dans l'Algérie ou dans l'Afrique du Nord.

Apports. — La Compagnie industrielle des pétroles, à Paris, 12, rue Blanche (actuellement 54, rue de Londres) a apporté à la société :

1° Un lot de terrains d'une superficie totale de 7 hectares 75 ares, sis sur la commune d'Arzew (province d'Oran), chemin du Phare ;

2° Les divers bâtiments élevés sur les terrains dont s'agit, quais de chargement, clôtures, terrassements, empièvements, citernes à eau, corps mort, constituant l'établissement industriel exploité par la Compagnie à Arzew ;

3° Les pavillons d'habitation et à usage de bureaux ;

4° Les installations de réservoirs (10), générateurs, machines à vapeur, pompes à vapeur, pipeline, l'outillage, etc., l'atelier de ferblanterie pour la fabrication des bidons, en un mot tout ce qui constitue, à un titre quelconque, l'entrepôt de pétrole en exploitation ;

5° La clientèle, l'achalandage et tous les droits attachés à l'établissement susindiqué ;

6° L'exécution de tous traités, contrats quelconques se rapportant à cette exploitation ;

7° Le dépôt possédé par la compagnie à Oran, comprenant un immeuble situé au faubourg Bastié, composé d'une maison d'habitation, hangars, écurie, etc. ;

8° Les diverses installations existant dans une vingtaine de localités ;

9° Un lot de marchandises, produits divers de pétrole se trouvant dans les entrepôts de la Compagnie industrielle des pétroles en Algérie et lui appartenant, pour une valeur de 1.820.000 F. Cet apport libre de tout passif et de toutes charges a été rémunéré par 7.800 actions de 500 F entièrement libérées.

M. Giacomo Calo a apporté :

1° Le bénéfice de toutes concessions, amodiations, baux à lui consentis par l'administration préfectorale et la ville de Bône concernant des terrains sis à Bône ;

2° Les bâtiments établis sur le terrain ci-dessus, comprenant appontement, clôture, magasins, charpente métallique, soubassement de réservoirs, conduite pour l'écoulement du pétrole ;

3° Les réservoirs à pétrole et essence, les bacs rectangulaires, les dynamos et installations électriques, les pompes et l'installation de pipeline, etc. ;

4° Les appareils de remplissage et de manutention, de ferblanterie, en un mot tout ce qui constitue l'atelier dépendant de l'établissement ;

5° Le mobilier et les installations de bureau ;

6° Le bénéfice de toutes concessions, baux, amodiations consentis à M. G. Calo par l'administration préfectorale d'Alger concernant divers terrains situés à Alger et l'ensemble des installations en cours d'exécution sur lesdits terrains, ainsi que les matériaux. Cet apport libre de tout passif et de toutes charges a été rémunéré par 3.128 actions, entièrement libérées.

Capital social. — Fixé primitivement à 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 F, qui comprenait les 7.800 actions d'apport attribuées à la Compagnie industrielle des pétroles et les 3.128 actions d'apport attribuées à M. Giacomo Calo.

Ce capital a été porté à neuf millions de francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1924 et à quinze millions de francs par l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 1927.

Le capital actuel de quinze millions de francs est représenté par 150.000 actions de 100 fr. chacune, dont 130.000 actions « A » et 20.000 actions « B », entièrement libérées. Il n'existe pas de parts de fondateur.

.....

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de la cotation et de l'introduction sur le marché des actions de la société.

Bilan au 31 déc. 1926

Total : 32.372.243 76

Certifié conforme :

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord :
Le président du conseil d'administration.
LEFEVRE-VACQUERIE,
faisant élection de domicile au siège social, 54, rue de Londres, à Paris

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1185-1186 :

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
Conseil : P. Lefèvre-Vacquerie, G. Calo, V. Barbaudy, S. Calo, J. Halphen.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*La Journée industrielle*, 26 avril 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté un dividende de 20 fr. par action nominative et de 19 fr. 375 par action au porteur, payable à partir du 6 mai 1929.

Annuaire des anciens élèves
de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (1930)

DUMESNY, Paul (Ch), ESPCI, 1886, (Soc. Ing. civils) ; 123, boulevard Saint-Germain à Paris (6^e) ; directeur du service technique de la Cie industrielle des Pétroles, 54, rue de Londres, à Paris et [de ses filiales de l'Afrique du Nord et du Maroc](#). Tél. : 47-20 ; ex-directeur de l'usine de la Cie industrielle des pétroles à Rouen ; ex-directeur de la Société anonyme pour la stérilisation rapide des bois ; ex-sous-directeur de la raffinerie de pétrole des fils A. Deutsch, à Saint-Loubès (Gironde).

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 4 mai 1930)
(*L'Africain*, 16 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 2 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 3.735.422 francs qui, ajouté au reliquat de l'exercice précédent, donne un total disponible de 4.744.605 francs.

Le dividende brut a été fixé à 20 fr. 538 par action A et 16 fr. 50 par action B.

Le montant net est payable dès à présent à raison de 20 fr. 538 au nominatif et 19 fr. 221 au porteur pour les actions A, et de 16 fr. 50 pour les actions B.

Dans les sociétés
Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*L'Africain*, 22 août 1930)

Le rapport à la récente assemblée indique que le chiffre des ventes de la société en 1929 a été supérieur à celui de l'exercice précédent. Trois dépôts de vrac sont actuellement achevés à Relizane, Oran et Constantine ; d'autres, à Orléansville, Sétif et Batna, sont en cours d'exécution et la compagnie entreprend l'augmentation de sa capacité de stockage à La Goulette, devenue insuffisante en raison de l'extension des affaires.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1218 :
Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
Conseil : P. Lefèvre-Vacquerie, G. Calo, V. Barbaudy, S. Calo, J. Halphen.

BANLIEUE D'ALGER
EL-BIAR
(*L'Écho d'Alger*, 11 janvier 1931)

LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre concitoyen M. Benjamin Barrelier, directeur de la Société industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, conseiller municipal.
Nos bien cordiales félicitations.

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 17 mai 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 se soldent par un bénéfice net de 471.554 fr. contre 3.735.422 fr. pour d'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible est de 1.685.063 fr. au lieu de 4.744.605 fr. en 1929.
Le conseil proposera un dividende de 10 % contre 20 % l'an dernier.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PETROLES
(*Le Temps*, 31 août 1931)

Nos filiales, la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, et la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc, la Société Pétrole-Transports, continuent à travailler normalement à notre entière satisfaction. Néanmoins, les effets de la crise mondiale se sont fait sentir pour les deux premières de ces sociétés comme pour nous, et ont diminué les résultats bénéficiaires par la réévaluation en baisse des stocks au 31 décembre 1930. La diminution de dividendes qui en résulte n'affectera cependant les recettes de la C. I. P. que pour l'exercice 1931.

Conseil municipal de Boufarik
(*L'Écho d'Alger*, 26 janvier 1932)

Le conseil municipal de Boufarik s'est réuni le 20 janvier, à 16 heures, sous la présidence de M. A. Froger, maire.

.....
Kiosque à essence. — Comme suite à la demande formulée par la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, en vue de la location d'une parcelle de terrain dépendant de l'ancienne usine à gaz, à l'angle de la route nationale n° 1 et du boulevard Nord, pour l'édification d'un kiosque distributeur d'essence, le conseil, après avis de la commission désignée à cet effet, émet un avis favorable, aux conditions suivantes : 1° Cette société devra au préalable, s'entendre avec M. Malet, locataire actuel de l'ancienne usine à gaz ; 2° Elle devra fournir les documents et plans nécessaires à la commune et aux services des Ponts et Chaussées et de la voirie départementale ; 3° En cas de besoin du terrain occupé par le kiosque, la Compagnie devra restituer l'emplacement occupé dans le délai maximum de deux mois ; 4° Tous les frais résultant de cette installation sont à la charge de la Compagnie.

(*L'Écho d'Alger*, 15 juillet 1932)

La COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD appliquera, le 15 juillet, sur l'ensemble de l'Algérie une baisse de 5 francs par hectolitre d'essence et de pétrole

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1258-1259 :
Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
Conseil : P. Lefèvre Vacquerie, pdt ; J. Gout, v.-pdt ; G. Calo, V. Barbaudy, S. Calo, J. Halphen, C. Strohl, R.-W. Sellers.

SOCIÉTÉ DES PIPE-LINES D'ARZEW
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 francs
Siège social : 76, rue d'Amsterdam, Paris
(*La Loi*, 19 février 1933)

Aux termes d'un acte s. s. p. en date à Paris du vingt-six janvier mil neuf cent trente-trois, enregistré à Paris, 1^{er} A. S. S. P., numéro 625, le trente janvier mil neuf cent trente-trois, aux droits «le trois mille trois francs, il a été stipulé ce qui suit :

Article premier

Entre les soussignés :

1° La Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, société anonyme, au capital de quinze millions de francs, dont le siège social est à Alger, 29, rue Michelet, ci-après désignée la C. I. P. A. N. ;

2° La Raffinerie du Midi et Société Immobilière Industrielle du Midi Réunies, société anonyme, au capital de vingt-quatre millions de francs, dont le siège social est à Paris, 76, rue d'Amsterdam, ci-après désignée R. M. S. I. M. ;

Attributaires des parts sociales ci-après créées, il est constitué une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 7 mars 1925, par les lois en vigueur ou à intervenir, et par les présents statuts.

Article 2

La Société a pour objet la construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation de canalisations pour la manutention des hydrocarbures et combustibles liquides, à Arzew (département d'Oran) ; la location ou la vente de tous terrains à cet effet, et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou non à l'objet précité.

Article 3

La Société prend le nom de :

SOCIÉTÉ DES PIPE-LINES D'ARZEW SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

.....

Article 6

Apports en nature. — La R. M. S. I. M. apporte le bénéfice de tous projets, études, plans relatifs à la canalisation à construire, ainsi que de tous marchés, contrats, conventions passés à cet effet avec tous fournisseurs, administrations ou tiers quelconques, la Société étant purement et simplement subrogée dans ces droits et obligations.

Conformément à la loi, il n'est attribué aucune valeur à cet apport qui ne sera pas rémunéré.

Apports en espèces. — La R. M. S. I. M. apporte en espèces une somme de cinquante mille francs, ci Fr. 50.000

La C. I. P. A. N. apporte en espèces une somme de cinquante mille francs, ci.. 50.000
Soit, ensemble : cent mille francs, ci 100.000

Le montant des apports en espèces ci-dessus a été intégralement versé ce jour dans la caisse sociale.

Article 7

Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs.

Il est divisé en cent parts de mille francs chacune, qui ont été attribuées aux associés, en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

1° À la R. M. S. I. M. :

50 parts, représentant une somme de Fr. 50.000
numérotées de 1 à 50.

2° À la C. I. P. A. N. 50 parts, représentant une somme de 50.000 numérotées de 51 à 100, Soit, au total : 100 parts, représentant une somme de Fr. 100.000 égale au capital social.

.....

L'auto mystérieuse
(L'Écho d'Alger, 19 avril 1933)

El-Biar, 18 avril (de notre correspondant particulier). — M. Florence, conseiller municipal d'El-Biar. a informé hier soir, à 18 h. 30, le commissaire de police qu'il venait de découvrir près de chez lui, à Saint-Raphaël, une automobile Citroën abandonnée et complètement démunie de ses accessoires.

La voiture porte le numéro 48-47 AL 7 et une plaque « Cie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord. »

Un indigène d'un chantier voisin a entendu, dans la nuit de samedi à dimanche, un bruit de moteur.

Le directeur de la Cie des pétroles, prévenu aussitôt, se perd en conjectures, n'ayant pas eu de déclaration de voiture disparue.

D'où vient cette auto ? Qu'est devenu le chauffeur ? L'enquête va s'efforcer d'éclaircir ce mystérieux abandon.

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 28 juin se soldent par un bénéfice net de 359.253 fr. contre 1 million 31.782 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le disponible s'élève à 607.037 fr. que le conseil proposera de reporter à nouveau.

L'an dernier, le dividende avait été fixé à 6 %.

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1934)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 26 juin, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant : « Suppression du droit, de vote plural ».

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 et décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de 758.878 fr. 08.

L'assemblée a ratifié la nomination, au titre d'administrateur, de M. d'Audiffret-Pasquier et réélu MM. V. Bardaudy et J. Halphen, administrateurs sortants.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé l'unification des deux types d'actions, conformément aux dispositions de la loi du 13 novembre 1933.

Compagnie Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 7 et 21 juin 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 se soldent par une perte de 2.671.314 fr. contre 1.347.902 fr. l'an dernier. Le solde débiteur total au bilan passe ainsi de 758.878 fr. à 3.430.192 francs

par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

D'AUDIFFRET-PASQUIER (Duc), Étienne [1882-1957]

Député de l'Orne [1919-1942]

Adresses : 27, rue Vernet, à Paris (VIII^e), puis 10, rue de Bassano, à Paris.

Administrateur : Mines d'Anzin, Produits chimiques Anzin-Kuhlmann (nommé à la constitution, octobre 1924), Docks et entrepôts du Havre, Société financière pour le développement de la traction par accumulateurs, Procédés Parville (nommé à la constitution, mars 1928), Société d'entreprises de travaux publics et industriels (constitution juillet 1929), Lloyd de France (Risques divers), Lloyd de France (Vie), Belpétrolefrance, Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord (nommé à l'assemblée du 26 juin 1934).

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1936)

L'exercice au 31 décembre 1935 se solde par une perte de 34.968 fr. contre. 2.671.314 fr. : elle s'ajoute au report déficitaire antérieur de. 3.430.192 fr. Le bilan s'est fortement dégonflé et se totalise par 36.927.844 fr., au lieu de 52.108 587 fr. Les créanciers divers ne s'élèvent plus qu'à 13.762.468 fr., dont 10 millions de prêt de la C.I.P. (.contre 23.250.592 fr.) ; on trouve pour y faire face 1.058.604 fr. en caisse et banques et 9.602.630 fr. de débiteurs divers ; les valeurs portées à l'inventaire sont de 9.117.432 francs.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Temps*, 14 juin 1936)

Le bénéfice de 34.968 francs enregistré pour 1935 ramène à 3.395.223 francs le solde débiteur de profits et pertes.

Industrielle des Pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Après extinction du compte primes d'émission sur actions nouvelles de 1.500.000 fr., la perte atteint 48.630 francs qui s'ajoute au report déficitaire de 1936 s'élevant à 3.395.223 fr.

M. Sellers, administrateur démissionnaire, a été remplacé par M. Paul Guéret-Bellemare.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1436 [saisi main] :
Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
Conseil : J. Gout, duc d'Audiffret-Pasquier, V. Barbaudy, P. Guéret-Bellemare, J. Halphen, C. Strohl.

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1938)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice de 1.383.252 fr., qui ramène de 3.443.854 fr. à 2.660.601 fr le solde déficitaire antérieur.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur, faite au cours de l'exercice, de M. J. A. Whitecotton et nommé administrateurs le duc d'Audiffret-Pasquier et MM. Jean Gout, Paul Guéret-Bellemare, Jacques Halphen, Charles Strohl et Jay A. Whitecotton.

Hussein-Dey
(*L'Écho d'Alger*, 31 juillet 1938)

COLLISION. — Une automobile, conduite par M. Albert Levain, trente-quatre ans, habitant à Alger, parcourait la route moutonnaire vers 5 heures ; un side-car, conduit par M. Edmond Tiffou, habitant à Alger, dans lequel avait pris place M. Michel Vallespir, parcourait la même route dans la même direction. Une collision a eu lieu entre ces deux voitures et M. Vallespir a été blessé sur différentes parties du corps ; il a pu rejoindre son domicile.

Une information a été ouverte par nos gendarmes.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 884 :
Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
Conseil : J. Gout, duc d'Audiffret-Pasquier, P. Guéret-Bellemare, J. Halphen, C. Strohl, Jay A. Whitecotton.
Commissaires aux comptes : MM. J. d'Houdain ; A. Boutier.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal*, 15 mars 1943)

Cotation et introduction sur le marché des 20.000 actions de 500 francs numéros 130.001 à 150 000.

(*L'Écho d'Alger*, 13 décembre 1944)

La VACUUM OIL Cy S.A.F.* et la C.I.P.A.N. informent leur clientèle que la distribution des lubrifiants se fera à nouveau, à partir de décembre courant, dans leurs magasins du chemin Vauban, près des usines Thomaron, au Ruisseau

Le numéro téléphone magasins 712-77 sera rétabli prochainement. Pour renseignements s'adresser 29, rue Michelet. Tél. 304-21.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 892 :
Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord

Conseil : J. Gout, pdt ; Jay A. Whitecotton, G. Drouin, Compagnie industrielle des pétroles.

Commissaires aux comptes : MM. J. d'Houdain ; A. Boutier.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD
(BALO, 29 septembre 1947)

Société anonyme constituée le 3 mars 1922, sous le régime de la législation française.

.....
Capital social. — Fixé primitivement à 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 F, qui comprenait les 7.800 actions d'apport attribuées à la Compagnie industrielle des pétroles et les 3.128 actions d'apport attribuées à M. Giacomo Calo.

Ce capital a été porté à 9 millions de francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1924, et à 13 millions de francs par l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 1927, puis de 15 millions de francs à 100 millions de francs par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1946.

Le capital actuel de 100 millions de francs est représenté par 200.000 actions de 500 F chacune.

Il n'existe pas de parts de fondateur. La société n'a procédé jusqu'à ce jour à aucune émission d'obligations.

Exercice social. — Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Conseil d'administration. — Le conseil d'administration est actuellement composé comme suit :

Président : M. Jean Gout.

Administrateurs :

M. Georges Drouin.

M. Albert Levain.

M. Marcel Morizot.

M. Jay-A. Whitecotton.

.....

Objet de l'insertion. — L'insertion est faite en vue de la cotation et de l'introduction sur le marché de Paris de 50.000 actions de 500 F de la société portant les numéros 150001 à 200000.

Bilan au 31 décembre 1946.

(Approuvé par la dernière assemblée générale)

Total : 238.141.902 75

Certifié conforme :

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord

Le président du conseil d'administration,

Jean GOUT,

faisant élection de domicile au siège administratif, 54, rue de Londres, à Paris.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 954 :

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord

Conseil : J. Gout, pdt ; G. Drouin, A. Levain, A. G. Reed, B. Erichsen.

Commissaires aux comptes : MM. A. Boutier, A. Lauriol, suppléant.

La Société dispose d'établissements répartis sur tout le territoire d'Algérie et de Tunisie, notamment à Alger, Oran, Bône, Constantine, Sétif, Philippeville, Arzew, Mostaganem, Tunis.

1949 : Fusion de la Compagnie industrielle des pétroles et de la Vacuum française sous le nom de Socony-Vacuum française.

Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1952)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire se sont tenues à Alger le 15 juillet.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1^{er} novembre 1950-31 octobre 1951, desquels le solde créditeur du compte Profits et Pertes ressort à 77.660.575 fr. Elle a décidé d'affecter 30 millions de fr. à la distribution d'un dividende brut de 500 fr. par action ; de porter 47.096.079 fr. à un compte de « Réserve spéciale » aux fins d'incorporation au capital ; de reporter à nouveau le reliquat disponible, soit 564.496 fr.

L'assemblée extraordinaire a approuvé l'augmentation du capital social porté de 300 millions de fr. à 420 millions de fr. par incorporation de la « réserve spéciale de réévaluation », de la « réserve spéciale » constituée à cet effet ; d'une partie de la « réserve extraordinaire ». Cette augmentation de capital sera réalisée par la création et la distribution d'actions nouvelles.

1955 (19 nov.) : la Socony-Vacuum devient Mobil Oil.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mobil_Oil_nord-africaine.pdf